



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 16.06.2014

PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 31.03.2014

04. Décisions

01 Comptes

- 01 Examen des comptes 2013 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2013

02 Crédits complémentaires

- 01 Sarreyer, prolongation digues pare-pierres pour CHF 115'000.-

03 Abattoirs – tarifs d'abattage

- 01 Augmentation des tarifs abattoirs
- 02 Augmentation des émoluments vétérinaires

04 Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Secteur Ermitage, Verbier

05 Conditions générales des Services électriques

05. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'au représentant de la Presse.

1. Contrôle des présences

35 conseillers généraux présents, 7 excusés et 3 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Damien Maret et Martin Michellod

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 31.03.2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

01 Comptes

01 Examen des comptes 2013 des SIB et de la Municipalité

Mme la Présidente du CG remercie l'exécutif pour leur rapidité dans la transmission des comptes. Elle précise également que ceux-ci sont bons, que les charges sont bien maîtrisées, mais qu'il faut rester vigilant pour les prochains exercices.

M. le Président Eloi Rossier précise que la marge d'autofinancement reste élevée et que les effets néfastes prévus par la Lex Weber ne se reflètent pas encore dans ce résultat, bien que les incertitudes pour l'avenir avec la mise en application de cette loi restent fortes.

"Nous avons le droit de nous réjouir parce que les résultats sont bons, mais nous devons rester prudents. Cette prudence nous amène à réviser les charges de fonctionnement".

Il remercie également chaque commission pour leur collaboration avec l'exécutif, ainsi que les services financiers de la Commune pour leur excellent travail ainsi que la collaboration exemplaire que l'exécutif a eu avec la commission de révision.

Eloi attire l'attention sur les chiffres principaux : des recettes de CHF 120 millions, exceptionnelles pour les raisons connues du CG, des dépenses de CHF 91 millions, la marge d'autofinancement qui reste importante ainsi que les amortissements et l'excédent de recettes d'un peu plus de 2 millions.

Investissements : La différence avec le budget provient en particulier du fait que le projet du Centre sportif n'a démarré qu' en 2014. Les investissements sont toutefois restés élevés.

Financement : L'insuffisance de financement s'élève à CHF 5 millions. Ceci nous oblige à la prudence.

La parole est cédée à François Corthay qui remercie également l'esprit constructif lors de l'établissement des comptes.

Les charges de fonctionnements sont commentées avec un arrêt particulier sur les dépassements. En comparaison avec l'exercice précédent les charges ont diminué, ce qui l'amène à féliciter les responsables de dicastères et les chefs de service qui ont travaillé sur ces comptes pour trouver des économies sur toute la durée de l'exercice.

Quelques renseignements fiscaux : Les recettes fiscales ont largement dépassé les budgets pour diverses raisons :

L'impôt sur le revenu des personnes physiques a dépassé de deux millions les prévisions car les projections de recettes fiscales avaient été revues un peu à la baisse suite à l'acceptation de la Lex Weber ainsi que la LAT.

En dessous de la moyenne mais bien tenu tout de même, l'impôt sur la fortune des personnes physiques a également dépassé les budgets, notamment avec l'arrivée de nouveaux contribuables fortunés.

L'impôt forfaitaire ou plutôt impôt sur la dépense, qui a une énorme importance dans la balance des entrées.

L'impôt sur les personnes morales a dépassé toutes les attentes, plus de 3 millions par rapport au budget, le plus haut de tous les temps. Des entreprises ont réalisés de gros volumes de travaux, surtout dans le domaine de l'immobilier.

Gains immobiliers, impôts également très élevés. 2013 est une année qui correspond à la moyenne, même si le nombre de transactions sont inférieures à celles du passé. La valeur par transaction n'a cessé de croître.

Eloi profite d'annoncer qu'en prévision de la prochaine votation sur l'impôt sur la dépense, un comité a été mis en place pour rassembler des fonds publics pour mener campagne. Le canton n'était pas prêt à soutenir cette campagne ... Ceci est surprenant étant donné les retours au canton générés par la péréquation financière. Une nouvelle rencontre avec le Conseiller d'Etat Tornay est prévue. La votation aura certainement lieu dans le courant du premier trimestre 2015.

Evolution des recettes et des charges : Les recettes restent assez stables quant aux charges celles-ci continuent d'augmenter, même si en 2013, elles ont été assez bien maîtrisées.

La péréquation financière quant à elle, a généré un peu plus d'entrées que ce qui avait été budgété.

Evolution des investissements : Chaque investissement devra être analysé et priorisé, les investissements seront faits en fonction des besoins.

Marge d'autofinancement : On constate une relative stabilité malgré quelques dernières années aux résultats exceptionnels. Mais il faut rester vigilant en vue du futur.

Pour la Commission de gestion, les comptes 2013 sont bons avec une bonne marge d'autofinancement. Remerciements au Service financier pour la qualité de leur travail. Le rapport de la commission passe en revue les divers services. En conclusion les chiffres présentés dans les comptes 2013 témoignent d'une bonne maîtrise de la part de l'équipe dirigeante et un préavis positif à l'unanimité des membres présents à la séance est donné.

02 Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision confirme que les comptes sont tenus conformément à la législation en vigueur et propose de les approuver tels quels. Il remercie l'exécutif pour leur collaboration.

03 Approbation des comptes 2013

Le Conseil général accepte les comptes 2013 par 33 oui et 1 non.

Eloi et François remercient le CG pour la confiance témoignée. Eric Fumeaux est félicité pour avoir réussi à tenir le budget de la Salle St-Marc.

02 Crédits complémentaires

01 Sarreyer, prolongation digues pare-pierres pour CHF 115'000.-

Un montant de CHF 150'000 avait été prévu au budget, mais après une étude complémentaire il s'avère que ce montant n'est pas suffisant. Ce genre d'investissement est soutenu par le canton.

Le crédit complémentaire est approuvé à l'unanimité du CG.

03 Abattoirs – tarifs d'abattage

Elisabeth Delamorclaz présente le programme prévu pour augmenter les recettes y relatives. Celui-ci prévoit :

- de doubler la location du laboratoire de CHF 250.- à CHF 500.-
- d'augmenter les taxes d'abattage
- de facturer les émoluments du vétérinaire à part

Ces augmentations permettraient de dégager quelques CHF 21'000.- de recettes supplémentaires. Ces incidences ne seront pas trop lourdes à supporter pour les paysans, étant donné que ceux-ci n'ont droit qu'à un seul abattage par année à titre personnel. Les augmentations de l'abattage commercial seraient supportées par les acheteurs.

La commission de l'agriculture a accepté à l'unanimité cette proposition et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'augmentation du tarif des abattoirs et des émoluments vétérinaires sont acceptés à l'unanimité du CG.

04. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Secteur Ermitage, Verbier

Eric Fumeaux remercie les différents acteurs ayant participé à l'étude de ce dossier qui consiste en une modification en un plan de quartier à aménager sur toute la zone avec création d'une zone hôtelière avec un pourcentage alloué aux résidences hôtelières.

Ce dossier a été mis à l'enquête le 09.11.2012. Le traitement des 12 oppositions prend du temps. Les opposants ont été rencontrés et le traitement des oppositions est actuellement en mains du canton.

La commission de l'aménagement du territoire soutient la modification à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil général accepte la modification par 33 oui et 1 non.

Eloi précise que les responsables de Four Seasons ont été rendus attentifs à la problématique de la Lex Weber.

05. Conditions générales des Services électriques

Pascal Morand présente cette modification dite de cosmétique. Le juriste cantonale de l'état du Valais a demandé de modifier le texte comme suit. "Les tarifs sont sous la responsabilité de l'exécutif communal selon les conditions de la loi sur l'approvisionnement en électricité et selon les conditions de la législation cantonale y relative". Un point du règlement a également été supprimé. Le CC ayant déjà accepté ces modifications, la demande est faite au CG d'en faire de même.

Les modifications des conditions générales des Services électriques sont acceptées à l'unanimité du CG.

5. Divers

Damien Maret a été interpellé concernant la fermeture des routes menant à l'Alpage de la Chaux. Eloi explique que cette décision a été prise pour 3 raisons :

- a) La décision a été prise par la commune de Bagnes qui a fait pression sur Téléverbier (et non pas le contraire) pour que Téléverbier garde les installations ouvertes l'été, aussi longtemps que possible, afin d'allonger la saison. Téléverbier a accepté, les installations seront ouvertes jusqu'au Jeune Fédéral.
- b) Cette interdiction ne touche pas les ayants-droits
- c) L'aspect touristique général a dicté ce choix, afin de « débarrasser » les routes des véhicules en saison touristique.

Toutefois des autorisations seront toujours délivrées au besoin. Etant donné qu'une opposition a été faite, le CC devra la traiter

Jacques Bertuchoz se pose la question de savoir pourquoi le conseiller d'Etat ne semble pas être au courant du dossier de la route de contournement de Villette ? De plus, quelle est la relation entre l'exécutif de la Commune et les députés au Grand-Conseil ?

Les relations sont bonnes ; le CC compte une députée dans ses rangs et les sujets sensibles sont ainsi portés à leur connaissance.

Situation des accords 4Vallées : Les 4Vallées n'ont de sens que si elles se font à 4. A l'heure actuelle, le contrat a été dénoncé donc il n'y a pas de tarif 4Vallées. Téléverbier a donc créé un nouveau forfait Verbier Grand-Ski incluant le Mont-Fort.

Une séance concernant la LAT a été suivie par des membres du CC. La commune devra donner réponse des propositions faites par le canton, en tenant compte du développement futur de la commune et ses besoins en logement.

Clôture de la séance à 21h30

Le secrétaire

Léonard Felber



Pour le Conseil Général



Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG